



Annulation compromis de vente

Par **estelle15**, le **24/03/2008 à 18:21**

Bonjour,

j'ai commencé l'achat d'un terrain par procuration (terrain en france, je vis en espagne pour le moment)

- J'ai envoyé par courrier l'offre d'achat
- puis j'ai reçu et renvoyé une procuration du notaire pour rédiger le compromis de vente (qu'il a reçu le 3/03) accompagné d'un chèque de garantie de 1125 euros (prix du terrain + frais agence = 20.000+2.500). Mais je n'ai pas reçu de copie en retour, je ne connais donc pas les clauses de rétractation par exemple.

Profitant d'un passage en france nous avons accordé un jour pour la vente définitive (le 21/03), mais j'ai eu un empêchement.

Depuis, mon ami s'est vu confirmé un départ pour l'irlande et je ne souhaite pas continuer la vente.

Quels seraient le coût de cette annulation, sachant que j'ai déjà payé 1.125 euros de garantie?

merci.
cordialement